



Les offrandes

mardi 1er mars 2016

Si notre porte est grande ouverte c'est aussi grâce à vous.

Offrandes de messe

Toute messe est célébrée à l'intention de l'Église et du monde entier. Mais le célébrant peut, à votre demande, ajouter une intention particulière, pour un défunt ou pour une autre personne.

Les offrandes sont une aide pour assurer la vie quotidienne des prêtres.

Le montant de l'offrande est libre, un montant indicatif est proposé par la Conférence des Évêques de France :

- . à l'occasion d'une messe : 17 €
- . à l'occasion d'une neuvaine : 170 €
- . à l'occasion d'un trentain : 561 €

Offrandes à l'occasion d'un baptême, d'un mariage

ou d'une célébration de funérailles

L'Église accompagne et donne sens aux événements de la vie. Elle assure une présence, un accueil, un accompagnement, tout cela est gratuit comme l'amour de Dieu. Faire une offrande à l'Église au moment de la célébration d'un baptême, d'un mariage ou de funérailles, c'est aussi entrer dans cette démarche du don.

Il ne s'agit donc pas de payer le baptême, le mariage ou la célébration de funérailles que l'on a demandé, mais de participer généreusement à la vie de la paroisse.

- . à l'occasion des mariages : 140 € ou plus
- . à l'occasion des enterrements : 140 € ou plus
- . à l'occasion des baptêmes : 50 € ou plus

Par votre don, vous apportez à l'Église le soutien matériel nécessaire pour remplir son service envers vous et envers tous. Soyez-en vivement remerciés.